

FORMATION

BIEN DEMARRER SON ACTIVITE DANS LE BÂTIMENT

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases juridiques et commerciales pour bien débiter son activité artisanale du BTP

Prérequis

Aucun

Public

Chef d'entreprise artisanale, conjoint collaborateur, salarié, porteur de projet ou demandeur d'emploi

Modalités pédagogiques

Formateur spécialiste du bâtiment.
Apport théorique, support remise à chaque participant

Evaluation

Validation des acquis par le formateur, enquête de satisfaction et attestation de suivi de formation

Modalités et délais d'accès

Inscription par tél., mail ou site internet.
Jusqu'à la veille de la formation (nombre limité)

Accessibilité

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Parking gratuit

PROGRAMME

- Intervenants sur un chantier : rôle de chacun
- Les règles de contractualisation en marchés privés
- Le calcul du prix de revient pour déterminer les prix de facturation
- La sous traitance dans le BTP
- Les assurances construction
- Les obligations de l'entreprise du BTP
- Les qualifications RGE dans le BTP

Durée : 7 heures – 1 jour

Dates et horaires : Consulter la page de la formation sur notre site internet

Lieu : CMA 82, 11 rue du Lycée 82000 Montauban

Tarif : 100 € (prise en charge possible par le CPF, OPCA ou FAFCEA. Nous consulter)

Contact et inscription : Laurie TOURNAYRE
05 63 92 92 22 – formation@cm-montauban.fr